

Appellation en anglais

County Court bailiff

Formation à suivre

Bac+4

▶ DESCRIPTIF DU MÉTIER

L'huissier de justice est un officier ministériel qui est chargé de délivrer des actes judiciaires et de procéder à l'exécution forcée des décisions prises et aux constats servant d'éléments de preuve lors d'un procès.

Diplomate et rigoureux, l'huissier de justice travaille dans son étude, mais aussi beaucoup sur le terrain pour remettre une convocation ou faire un constat par exemple.

💡 COMPÉTENCES TECHNIQUES

- Connaissances techniques en droit
- Accomplir les formalités nécessaires aux procédures juridiques auprès de services compétents
- Établir un procès-verbal
- Maîtrise des techniques d'établissement de constats.
- Signifier et exécuter des décisions de justice et des actes notariés
- Décider d'une solution de compromis dans une médiation
- Aptitudes rédactionnelles.



👤 QUALITÉS PERSONNELLES

Sens de l'écoute

Discret

Fermeté et diplomatie

Diplomatie

Droit et strict

Rigueur, honnêteté

Pédagogue.

Excellent relationnel

Diplomate et respectueux des procédures et des règles.

Adaptable aux changements des horaires

✶ PRINCIPALES MISSIONS DU MÉTIER

Répondant à la demande d'un particulier, d'un avocat ou d'un entrepreneur, l'huissier fait exécuter des décisions de justice, il peut donc être amené à :

- Informer les intéressés des décisions de justice ;
- Exécuter des mises en recouvrement ;
- Organiser les ventes aux enchères, volontaires ou judiciaires ;
- Procéder à des saisies ;
- Procéder à des expulsions ;
- Établir les constats à la requête des particuliers et des entreprises ;
- La consultation juridique et la rédaction d'actes sous seing privé ;
- La représentation des parties devant certaines juridictions.